

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 6 mars 2020, À 19 HEURES À L'ENDROIT ORDINAIRE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR HECTOR PROVENÇAL, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #1 - Maxime Vachon
Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Alexandre Provençal
Siège #4 - André Loubier
Siège #5 - Samuel Goudreau
Siège #6 - Richard Fauchon

Les membres présents forment le quorum. Madane Johanne Nadeau, Directrice générale adjointe, agit comme secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire récite la prière, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

47-03-2020

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant l'ordre du jour déposé à la table du Conseil municipal.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 17 janvier 2020
 - 3.2 - Séance extraordinaire du 1^{er} février 2020
- 4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement d'urbanisme numéro 04-2020 Plan d'urbanisme
 - 5.1.1 - Avis de motion Règlement 05-2020 Règlement relatif aux permis et certificats Urbanisme
 - 5.1.2 - Avis de motion Règlement 06-2020 Règlement de zonage Urbanisme
 - 5.1.3 - Avis de motion Règlement 07-2020 Règlement de contrôle animalier
 - 5.2 - Adoption du règlement numéro 03-2020 Règlement décrétant une dépense de 600,000.00\$ pour des dépenses en immobilisation
 - 5.3 - Entente de tarification Desjardins Entreprises Beauce-Appalaches-Etchemins : Mandat au Maire et à la DG adjointe
 - 5.4 - Cotisation annuelle ADMQ
 - 5.5 - Autorisation Revenu Québec pour mandater les comptables
 - 5.6 - Changement de serrures bâtiments municipaux : Soumissions Serrurerie Rancourt
 - 5.7 - Mandat à la firme d'ingénieurs STANTEC : Demande au programme TECQ
 - 5.8 - Activité de Pâques : Demande d'aide financière Fête de Pâques
 - 5.9 - Transport adapté l'Autonomie Lettre et Rapport
 - 5.10 - Acquisition d'une oreillette téléphonique pour le service de la comptabilité
 - 5.11 - Changement de date facturation assurances générales : Harmonisation année financière municipale
 - 5.12 - Demande Jacinthe Blanchette Service de la comptabilité
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE
 - 6.1 - Compte-rendu du directeur incendie
 - 6.2 - Clôture borne sèche Ferme Jany (Fleury)

- 6.3 - Formation premiers répondants
- 6.4 - Formation d'un Officier non urbain (ONU)
- 6.5 - Formation pompier en matière dangereuse (MDO)
- 6.6 - Pratiques Service des Incendies: Brûlage d'un bâtiment désaffecté
- 6.7 - Plan des mesures Opérationnelles (PMO) 2019
- 7 - VOIRIE TRANSPORT
 - 7.1 - Rapport de l'inspecteur
 - 7.2 - Démission de l'Inspecteur municipal, Claude Vincent
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 8.1 - Recyclage tubulure acériculture
 - 8.2 - Autorisation STANTEC: Demande au MELCC Salle J.A. Nadeau et paiement MELCC
- 9 - ASSAINISSEMENT
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC
 - 10.2 - Délégation d'une personne désignée pour la gestion des cours d'eau
 - 10.3 - Assemblée publique de consultation Règlements 04-2020, 05-2020 et 06-2020
 - 10.4 - Procès-verbal du CCU du 03 mars 2020
- 11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE
- 12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE
- 13 - CORRESPONDANCE
 - 13.1 - Correspondances diverses
- 14 - VARIA
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Vachon

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

48-03-2020

3.1 - Séance ordinaire du 17 janvier 2020

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Provençal

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 17 janvier 2020 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

49-03-2020

3.2 - Séance extraordinaire du 1er février 2020

Attendu qu'une copie du procès-verbal a été remise aux membres du conseil avant la présente séance, et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Goudreau

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1er février 2020 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

50-03-2020

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

Considérant que les membre du Conseil municipal ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et qu'ils déclarent avoir reçu réponse à leurs questions à leur entière satisfaction.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Christian Lamontagne

QUE la liste des comptes présentée aux membres du conseil, d'une somme de 132,774.40\$ (cent trente deux mille sept cent soixante quatorze dollars et quarante cents) , soit acceptée .

Que la dépense soit et est autorisée : le Conseiller Maxime Vachon demande à ce que la facture de la compagnie WEBLEX soit retenue, afin d'obtenir plus d'informations.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion et présentation du projet de règlement d'urbanisme numéro 04-2020 Plan d'urbanisme

Je, soussigné Samuel Goudreau, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet de règlement d'urbanisme portant le numéro 04-2020, concernant la modification du règlement 05-2007, plan d'urbanisme .

Demande de dispense de lecture du règlement est faite.

Samuel Goudreau

Conseiller #05

5.1.1 - Avis de motion Règlement 05-2020 Règlement relatif aux permis et certificats Urbanisme

Je, soussigné Maxime Vachon, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet de règlement d'urbanisme portant le numéro 05-2020, modifiant le règlement 08-2007, règlement relatif aux permis et certificats.

Demande de dispense de lecture du règlement est faite.

Maxime Vachon

Conseiller #1

5.1.2 - Avis de motion Règlement 06-2020 Règlement de zonage Urbanisme

Je, soussigné Alexandre Provençal, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un projet de règlement d'urbanisme portant le numéro 06-2020, concernant la modification du règlement de zonage 09-2007.

Demande de dispense de lecture du règlement est faite.

Alexandre Provençal

Conseiller #3

5.1.3 - Avis de motion Règlement 07-2020 Règlement de contrôle animalier

Je, soussigné, Christian Lamontagne, conseiller, donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 07-2020, concernant le contrôle animalier sur le territoire de la Municipalité .

Dispense de lecture est demandée.

Christian Lamontagne

Conseiller #2

51-03-2020

5.2 - Adoption du règlement numéro 03-2020 Règlement décrétant une dépense de 600,000.00\$ pour des dépenses en immobilisation

Une dispense de lecture complète a été demandée lors de l'avis de motion. Les membres du conseil disposent du projet de règlement depuis plus de 48 heures,

Résumé du règlement est fait par la directrice générale adjointe.

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Fauchon

QUE le règlement 03-2020, "Règlement décrétant une dépense de 600 000.00\$, et un emprunt de 600 000.00\$, aux fins de procéder à des travaux de réfection de la toiture de la caserne incendie, des travaux de réfection de la toiture du bâtiment du bureau administratif municipal, la réfection de la salle J.A. Nadeau, ainsi que l'extérieur du bâtiment abritant la salle J.A. Nadeau, la Caisse Populaire et le gym, la mise aux normes des installations en eau potable du bâtiment administratif municipal, la mise aux normes des installations en eau potable de la salle J.A. Nadeau, ainsi que la mise aux normes des installations en eau potable du réseau de la Station Sainte-Rose " soit et est adopté .

Adoptée à l'unanimité des conseillers

52-03-2020

5.3 - Entente de tarification Desjardins Entreprises Beauce-Appalaches-Etchemins : Mandat au Maire et à la DG adjointe

Considérant qu'il y a lieu de renouveler l'entente de tarification couvrant la période du 1er mars au 28 février 2023, avec Desjardins Entreprises Beauce-Appalaches-Etchemins.

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Vachon

Résolu que le Maire, Hector Provençal, ainsi que la Directrice générale adjointe, Johanne Nadeau, soient et sont mandatés pour et au nom de la Municipalité à effectuer les procédures nécessaires au dossier, et à signer pour et au nom de la Municipalité toute pièce justificative nécessaire, afin de renouveler l'entente à intervenir auprès de Desjardins Entreprises Beauce-Appalaches-Etchemins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

53-03-2020

5.4 - Cotisation annuelle ADMQ

Considérant qu'il y a lieu d'acquitter la facturation annuelle de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ).

IL EST PROPOSÉ PAR : André Loubier

Résolu que la Municipalité acquitte la cotisation annuelle de l'ADMQ, au montant de 923.43\$ (neuf cent vingt trois dollars et quarante trois cents).

Que la dépense soit et est autorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

54-03-2020

5.5 - Autorisation Revenu Québec pour mandater les comptables

Considérant qu'il y a lieu de nommer un signataire au formulaire MR-69, aux fins de mandater les comptables auprès de Revenu Québec.

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Goudreau

Résolu que la directrice générale adjointe, Johanne Nadeau, soit et est mandatée à signer pour et au nom de la Municipalité le formulaire MR-69, "Autorisation relative à la communication de renseignements ou procuration" afin de mandater la firme de comptables auprès de Revenu Québec.

Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité, et en fait partie intégrante.

Cette résolution entre en vigueur, conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

55-03-2020

5.6 - Changement de serrures bâtiments municipaux : Soumissions Serrurerie Rancourt

Considérant que la gestion des clés pour les bâtiments municipaux est problématique, et qu'aucun contrôle du nombre de clés ne peut être effectué, puisqu'il s'agit de clés de quincaillerie.

Considérant qu'il y a une lacune point de vue sécurité avec la gestion actuelle.

Suite aux discussions intervenues à la table du Conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Vachon

Résolu que la Municipalité fasse l'acquisition d'un système de clés contrôlées pour les bâtiments municipaux.

Que la compagnie Serrurerie Rancourt soit et est mandatée afin d'effectuer les procédures nécessaires au dossier, soit fournir les services professionnels, ainsi que le matériel nécessaire pour le changement des serrures.

Que la dépense inhérente, soit un montant de 3 428.69\$ (trois mille quatre cent vingt huit dollars et soixante neuf cents), taxes incluses, soit et est autorisé.

Qu'un montant de 15.00\$ (quinze dollars) supplémentaire par clé contrôlée soit et est autorisé.

Que le Maire, Hector Provençal, ainsi que la Directrice générale, Johanne Nadeau, soient et sont autorisés à faire tailler les clés contrôlées auprès du serrurier, Serrurier Rancourt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

56-03-2020

5.7 - Mandat à la firme d'ingénieurs STANTEC : Demande au programme TECQ

Considérant que la Municipalité se propose de demander une subvention auprès du programme TECQ, afin d'obtenir le montant alloué à la Municipalité par les instances gouvernementales concernées, soit le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Considérant qu'il y a lieu de mandater les intervenants au dossier afin de déposer la dite demande auprès du MAMH.

IL EST PROPOSÉ PAR : Christian Lamontagne

Résolu que la Directrice générale adjointe, Johanne Nadeau, soit et est mandatée à représenter la Municipalité au dossier, et à signer pour et au nom de la Municipalité toute pièce justificative nécessaire pour et au nom de la Municipalité.

Que la firme d'ingénieurs STANTEC, soit et est mandatée à représenter la Municipalité au dossier, et à signer pour et au nom de la Municipalité toute pièce justificative nécessaire pour et au nom de la Municipalité.

Que la dépense inhérente soit et est autorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

57-03-2020

5.8 - Activité de Pâques : Demande d'aide financière Fête de Pâques

Considérant que l'employée municipale Julie est Talbot est disposée à organiser une Fête de Pâques pour les enfants.

Considérant l'estimé budgétaire déposé à la table du Conseil municipal par Madame Talbot.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Loubier

Résolu que la Municipalité autorise un montant de 315.00\$ (trois cent quinze dollars) à Madame Talbot pour l'organisation d'activités pour les enfants à la Fête de Pâques.

Que la dépense soit et est autorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5.9 - Transport adapté l'Autonomie Lettre et Rapport

Dépôt.

58-03-2020

5.10 - Acquisition d'une oreillette téléphonique pour le service de la comptabilité

Considérant le volume d'appel que doivent faire et recevoir les employés municipaux.

Considérant qu'il est approprié d'un point de vue pratique et ergonomique de travailler avec un casque d'écoute téléphonique.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Provençal

Résolu que la Municipalité fasse l'acquisition d'un casque d'écoute téléphonique auprès de la compagnie SOGETEL.

Que la dépense soit et est autorisée, soit un montant d'environ 400.00\$. (quatre cent dollars).

Que la Directrice générale adjointe soit et est autorisée à effectuer les procédures nécessaires au dossier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

59-03-2020

**5.11 - Changement de date facturation assurances générales :
Harmonisation année financière municipale**

Considérant que la facturation pour les assurances générales de la Municipalité couvre la période du 1er septembre d'une année, au 31 août de l'année suivante.

Considérant que la période budgétaire de la Municipalité est du 1er janvier au 31 décembre .

Considérant que pour harmoniser la facturation des assurances avec l'année financière de la Municipalité, la compagnie d'assurances de la Municipalité, PMT Roy demande qu'une résolution lui soit fournie .

IL EST PROPOSÉ PAR : André Loubier

Résolu que la Municipalité demande au courtier en assurances PMT Roy de modifier leur facturation afin de s'harmoniser avec l'année financière de la Municipalité.

Que pour des raisons administratives, la facturation soit datée du 31 décembre d'une année, au 31 décembre de l'année suivante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

60-03-2020

5.12 - Demande Jacinthe Blanchette Service de la comptabilité

Considérant la demande de l'adjointe administrative, Jacinthe Blanchette, à l'effet de modifier ses conditions salariales.

Suite aux discussions intervenues à la table du conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR : Samuel Goudreau

Que les conditions suivantes soient acceptées:

Que 3 (trois) congés mobiles annuels, non monayables, et non cumulables soient autorisés.

Qu'un salaire horaire de 21.00\$/heure, (vingt et un dollars), soit autorisé.

Que les congés fériés admissibles à son emploi temporaire soient monayés sur une période régulière de travail, soit 7 (sept) heures.

Qu'advenant le fait où Madame Blanchette cumule plus de 35 (trente cinq) heures de travail dans une semaine, le surplus des heures puissent être mis en banque pour reprise ultérieurement.

Que la dépense soit et est autorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

Compte rendu des dossiers en cours par le Directeur incendie, Richard Fauchon.

61-03-2020

6.2 - Clôture borne sèche Ferme Jany (Fleury)

Reporté.

62-03-2020

6.3 - Formation premiers répondants

Considérant la demande du chef incendie, Richard Fauchon, à l'effet de former des pompiers, ainsi que deux civils en tant que premiers répondants, niveau 1.

Considérant la liste des candidats déposée à la table du Conseil municipal par le chef incendie.

Considérant que le Conseil municipal estime qu'offrir le service de premiers répondants aux citoyens de la Municipalité est important.

IL EST PROPOSÉ PAR : André Loubier

Résolu que la Municipalité accepte la formation de premiers répondants aux conditions suivantes : Le salaire minimum est autorisé pour chacun des candidats pour les heures de formation, que le kilométrage soit dédommagé pour les personnes qui utiliseront leur automobile, que les repas, s'il y a lieu soient remboursés aux candidats.

Le tout, avec pièce justificative approuvée par le chef incendie, Richard Fauchon.

Que le chef pompier, Richard Fauchon, ainsi que la Directrice générale, Johanne Nadeau, soient et sont autorisés à procéder au dossier, et à signer pour et au nom de la Municipalité toute pièce justificative nécessaire.

Que la dépense inhérente soit et est autorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

63-03-2020

6.4 - Formation d'un Officier non urbain (ONU)

Considérant qu'il y a possibilité de former un Officier non urbain subventionné par la l'entremise de la MRC des Etchemins.

Considérant que le pompier André Murray est disposé à suivre la formation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Provençal

Résolu que la Municipalité autorise la formation du pompier André Murray en tant qu'Officier non urbain (ONU).

Que la dépense inhérente soit et est autorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

64-03-2020

6.5 - Formation pompier en matière dangereuse (MDO)

Considérant qu'il y a possibilité de dispenser la formation en matière dangereuse avec opération (MDO) à un pompier.

Considérant que le pompier Christian Lamontagne est disposé à suivre la formation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Vachon

Résolu que la Municipalité accepte de dispenser la formation matière dangereuse au pompier Christian Lamontagne.

Que la dépense soit et est autorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

65-03-2020

6.6 - Pratiques Service des Incendies: Brûlage d'un bâtiment désaffecté

Considérant que le Service des Incendies se propose de faire des exercices divers, dont le brûlage d'une résidence désaffectée, anciennement propriété de Monsieur Yves Veilleux, Rang 1 Ouest.

Considérant qu'il y a lieu de demander l'autorisation auprès de notre compagnie d'assurances générales PMT Roy, ainsi qu'auprès du MELCC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Vachon

Résolu que la Municipalité autorise le Service des Incendies à procéder aux exercices proposés, incluant le brûlage du bâtiment désaffecté.

Que le Directeur incendie, Richard Fauchon, ainsi que la Directrice générale, Johanne Nadeau, soient et sont autorisés à effectuer les procédures nécessaires, et à signer pour et au nom de la Municipalité, toute pièce justificative nécessaire.

Que la dépense inhérente, soit et est autorisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

66-03-2020

6.7 - Plan des mesures Opérationnelles (PMO) 2019

Considérant que la Municipalité se doit, à chaque année, de déposer le rapport d'activités reliées à l'application des mesures prévues dans le schéma de couverture de risques au Ministère de la Sécurité Publique.

Considérant que le plan des mesures opérationnelles (PMO) de la Municipalité a été préparé par le Chef incendie, Richard Fauchon, en collaboration avec le préventionniste de la MRC des Etchemins, Stéphane Royer.

Considérant que le plan des mesures opérationnelles de la Municipalité (PMO), correspond aux exigences du Ministère de la Sécurité Publique.

Considérant que le plan a été déposé à la table du Conseil Municipal, et que ce dernier doit l'approuver avant de le transmettre au Ministère de la Sécurité Publique.

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Provençal

Résolu que le plan des mesures opérationnelles (PMO) soit et est adopté, tel que déposé à la table du Conseil municipal.

Que le Chef incendie soit et est autorisé à procéder à la transmission du plan des mesures opérationnelles au Ministère de la Sécurité Publique, et à signer toute pièce justificative nécessaire, pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport de l'inspecteur

Les membres du conseil ont reçu le rapport de travail de l'inspecteur municipal.

67-03-2020

7.2 - Démission de l'Inspecteur municipal, Claude Vincent

Considérant la lettre de démission déposée à la table du Conseil municipal, par Claude Vincent.

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Vachon

Résolu que le Conseil municipal accepte la démission de l'inspecteur municipal, Claude Vincent.

Qu'une lettre de remerciements lui soit adressée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

68-03-2020

8.1 - Recyclage tubulure acériculture

Considérant le programme de recyclage de la tubulure acéricole proposé par la MRC des Etchemins.

Considérant que la Municipalité devra défrayer un montant de 1 500.00\$ pour participer au programme.

Suite aux discussions intervenues à la table du Conseil Municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR : Christian Lamontagne

Résolu que la Municipalité refuse de participer au programme de recyclage de tubulure acéricole de la MRC des Etchemins.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

69-03-2020

8.2 - Autorisation STANTEC: Demande au MELCC Salle J.A. Nadeau et paiement MELCC

Considérant que la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford est en procédures de mise en conformité de l'eau potable à la salle J.A. Nadeau.

Considérant qu'il y a lieu de demander une autorisation auprès du MELCC.

Suite aux discussions intervenues à la table du Conseil municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR : Maxime Vachon

Résolu que la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford autorise la firme d'ingénieurs STANTEC à soumettre la demande au MELCC, et à présenter tout engagement en lien avec demande:

- S'engage à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée:

- S'engage à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté:

S'engage, le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues:

S'engage à mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

Que les frais inhérents à la demande, soit un montant de 692.00\$, (six cent quatre vingt douze dollars), soit remis au MELCC.

Que la dépense inhérente soit et est autorisée.

9 - ASSAINISSEMENT

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - Compte-rendu de la dernière réunion de la MRC

Le Maire, Hector Provençal, fait rapport des affaires courantes de la MRC, discutées lors de la dernière séance des maires.

10.2 - Délégation d'une personne désignée pour la gestion des cours d'eau

Puisque l'Inspecteur municipal a donné sa démission, le point est reporté.

10.3 - Assemblée publique de consultation Règlements 04-2020, 05-2020 et 06-2020

Il y aura assemblée publique de consultation le 03 avril 2020, à la salle du Conseil municipal, à 18:45 heures.

Le Maire, Hector Provençal, ainsi que l'Inspecteur en bâtiments, Gabriel Gosselin, répondront aux questions des citoyens.

10.4 - Procès-verbal du CCU du 03 mars 2020

Dépôt.

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

13 - CORRESPONDANCE

13.1 - Correspondances diverses

La correspondance a été déposée à la table du Conseil municipal.

14 - VARIA

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

70-03-2020

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Fauchon

QUE la séance soit levée .

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Il est 20:05 heures.

Hector Provençal
Maire

Johanne Nadeau
Directrice générale adjointe

Je, Hector Provençal, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Hector Provençal
Maire